



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Compresseurs d'air portatifs	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ108-191736/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EZ108-191736	Date 2018-12-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-259-7650	
File No. - N° de dossier VIC-8-41125 (259)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taron, Rebecca	Buyer Id - Id de l'acheteur vic259
Telephone No. - N° de téléphone (250) 857-2810 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC, Engineering Assets, Esquimalt Graving Dock, 825 Admirals Road, Victoria, BC, V9A 2P1	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification No 001 émise pour modifier l'invitation susmentionnée comme suit :

Insérer des en-têtes de document dans l'invitation à soumissionner. Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner restent inchangées

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
7.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	8
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
7.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
7.5 RESPONSABLES.....	10
7.6 PAIEMENT	11
7.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
7.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
7.9 LOIS APPLICABLES.....	12
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
7.11 DES CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	13
ANNEXE « A »	14
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	14
ANNEXE « B »	17
BASE DE PAIEMENT.....	17
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22
ANNEXE « D » FORMULAIRE DE DEMANDE RELATIVE AU CONTRAT.....	23
ANNEXE « E » ÉVALUATION TECHNIQUE - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le formulaire de demande relative du contrat, et Évaluation technique - critères techniques obligatoires.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) – cale sèche d'Esquimalt a un besoin bien défini pour ses opérations, soit l'approvisionnement et la livraison d'UN (1) nouveau compresseur d'air portatif de 185 pi³/min et de DEUX (2) nouveaux compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min.

Ce besoin inclut l'option d'achat d'UN (1) compresseur d'air portatif de 185 pi³/min, de DEUX (2) compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min additionnels, aussi bien que les pièces de rechange des compresseurs et les produits consommables pour les entretiens préventifs doivent également être fournis pour le présent besoin et seront achetés au moyen d'un processus de demande relative à un contrat.

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 1.2.3 Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des

soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2018-05-12\)](#) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Bid Receiving Unit

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Région du Pacifique

Adresse: 401-1230 Government Street, Victoria, C.-B., V8V 3X4

Connexion postal: TPSGC.RPRceptiondessousmissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.

Télécopieur: (250) 363-3344

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)
Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise

par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir à l'annexe « E » Évaluation technique – critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#)(2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

7.1.1 Biens et(ou) services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

7.1.2 Demandes relatives à un contrat (DRC)

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen du formulaire de demande relative a contrat (DRC). Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

7.1.2.1 Processus d'autorisation d'une demande relative à un contrat (DRC)

1. Le responsable du Project fournira à l'entrepreneur une description du besoin au moyen du « Formulaire de demande relative a contrat (DRC) de l'annexe C.
2. La DRC comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. La DRC comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les sept (7) jours civils suivant la réception de la DRC, l'entrepreneur doit fournir au responsable du projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation détaillée de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception d'une DRC autorisée par le responsable du projet. L'entrepreneur reconnaît que tout travail effectué et produits livrés avant la réception d'une DRC autorisée sera à ses propres risques.

7.1.2.2 Limite d'autorisation de DRC

Le chargé de projet peut autoriser les DRC individuelles jusqu'à une limite de \$25,000.00 les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions. Une DRC qui dépasserait cette limite doit être autorisée par l'autorité contractante avant d'être émise.

7.1.2.3 Obligation du Canada – portion des travaux réalisés au moyen DRC

L'obligation du Canada à l'égard de la partie des travaux exécutée par l'entremise du DRC est limitée au montant total des tâches effectivement exécutées par l'entrepreneur.

7.1.2.4 Rapports d'utilisation périodiques – contrats avec DRC

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les produits et services fournis au gouvernement fédéral, conformément à la DRC approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir des rapports d'utilisation dans les trois (3) jours civils suivant la demande écrite de l'autorité contractante.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

[2030](#) (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 2022-03-31 inclusivement.

7.4.2 Date de livraison

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tous les biens livrables ferme doivent être reçus au plus tard le 2019-03-31.

7.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Rebecca Taron
Titre : Agent Interne

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1230 Gouvernement Rue
Téléphone : 250-857-2810
Courriel : rebecca.taron@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :

Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

	Nom/Titre	Adresse	Adresse électronique	Numéro de téléphone
Renseignements généraux				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

--	--	--	--	--

7.6 Paiement

7.6.1 Base de paiement - besoin bien défini – prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment del'attribution du contrat*).

Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.2 Base de paiement – demande relative au contrat – prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la demande relative au contrat (ROC) approuvée, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, comme précisé dans la ROC approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.3 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les demandes relatives au contrat

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les demandes relatives à un contrat, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.6.4 Modalités de paiement

7.6.4.1 Modalités de paiement - besoin bien défini - paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.6.4.2 Modalités de paiement - demande relative au contrat

Le chargé de projet doit insérer l'une (1) des méthodes de paiement suivantes pour chaque ROC émise.

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

7.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

7.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.8 Attestations et renseignements supplémentaires

7.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.9 Lois applicables

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales – (2018-06-21), besoins plus complexes de biens;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) les demandes relatives a contrat signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

7.11 Des clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES BESOIN

1.0 Titre

Compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min et de 185 pi³/min

2.0 Résumé

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) – cale sèche d'Esquimalt a un besoin bien défini pour ses opérations, soit l'approvisionnement et la livraison d'UN (1) nouveau compresseur d'air portatif de 185 pi³/min et de DEUX (2) nouveaux compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min.

Ce besoin inclut l'option d'achat d'UN (1) compresseur d'air portatif de 185 pi³/min, de DEUX (2) compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min additionnels, aussi bien que les pièces de rechange des compresseurs et les produits consommables pour les entretiens préventifs doivent également être fournis pour le présent besoin et seront achetés au moyen d'un processus de demande relative à un contrat.

3.0 Exigences relatives à la livraison

3.1 Point de livraison

La livraison doit s'effectuer à l'adresse suivante :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), Ouvrages techniques, Cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (C.-B.), V9A 2P1.

3.2 Délais de livraison

- La livraison de l'équipement peut avoir lieu du lundi au vendredi, entre 8 h et 15 h 30, et celle-ci doit avoir été planifiée avec le chargé de projet un minimum de SEPT (7) jours civils avant la date de livraison.

3.2.1 Besoin bien défini : doit être livré au plus tard le **31 mars 2019**.

3.2.2 Option d'achat : livraison demandée dans les QUATRE (4) semaines ARC.

4.0 Critères techniques obligatoires

4.1 Compresseur d'air portatif : 185 pi³/min

4.1.1 Compresseur d'air rotatif à vis à entraînement direct

4.1.2 Carter résistant aux égratignures et au bosselage

4.1.3 Filtre à air à 2 étages avec des ouvertures à 1 µm muni d'un indicateur d'entretien

4.1.4 Filtre à air du moteur à ouvertures de 10 µm muni d'un indicateur d'entretien

-
- 4.1.5 Soupape antigivrage pour prévenir le gel de l'outil
 - 4.1.6 Moteur diesel robuste à 4 cylindres, conforme aux normes d'émissions de niveau 4
 - 4.1.7 Boite à outils pour l'entreposage
 - 4.1.8 Contrôle des modulations
 - 4.1.9 Débit de 185 pi³/min à 100 lb/po²
 - 4.1.10 Plage de fonctionnement de 70 à 125 lb/po² au manomètre
 - 4.1.11 Dispositif de régulation de la puissance de 0 à 100 %
 - 4.1.12 Branchement (sortie) d'alimentation d'air de 1 pouce – **MINIMUM**
 - 4.1.13 Pivot d'attelage pour remorque
 - 4.1.14 Doit être homologué CSA.
- 4.2 **Compresseur d'air portatif : 375 pi³/min**
- 4.2.1 Compresseur d'air rotatif à vis à entraînement direct
 - 4.2.2 Carter résistant aux égratignures et au bosselage
 - 4.2.3 Filtre à air à 2 étages avec des ouvertures à 1 µm muni d'un indicateur d'entretien
 - 4.2.4 Filtre à air du moteur à ouvertures de 10 µm muni d'un indicateur d'entretien
 - 4.2.5 Soupape antigivrage pour prévenir le gel de l'outil
 - 4.2.6 Moteur diesel robuste à 4 cylindres, conforme aux normes d'émissions de niveau 4
 - 4.2.7 Boite à outils pour l'entreposage
 - 4.2.8 Contrôle des modulations
 - 4.2.9 Débit de 185 pi³/min à 100 lb/po²
 - 4.2.10 Plage de fonctionnement de 70 à 125 lb/po² au manomètre
 - 4.2.11 Dispositif de régulation de la puissance de 0 à 100 %
 - 4.2.12 Branchement (sortie) d'alimentation d'air de 1 pouce – **MINIMUM**

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2.13 Pivot d'attelage pour remorque

4.2.14 Doit être homologué CSA.

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Voici la base de paiement pour la fourniture et la livraison initiales d'UN (1) nouveau compresseur d'air portatif de 185 pi³/min et de DEUX (2) nouveaux compresseurs d'air portatifs de 375 pi³/min, avec la possibilité d'acheter un maximum d'UN (1) compresseur d'air portatif supplémentaire de 185 pi³/min, de DEUX (2) compresseurs d'air portatifs supplémentaires de 375 pi³/min, et les pièces de rechange et les produits consommables nécessaires à l'entretien préventif des compresseurs sont également comprises dans les 36 mois suivant l'attribution du contrat.

Cette annexe contient QUATRE (4) tableaux financiers:

Tableau B.1 – Compresseurs d'air portatifs – Besoin bien défini – Établissement des prix

Tableau B.2 – Demande relative au contrat (DC) – Compresseurs d'air portatifs – Établissement des prix

Tableau B.3 – Demande relative au contrat (DC) – Pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs – Taux de majoration fermes

Tableau B.4 – Prix de soumission évaluée

Le soumissionnaire doit remplir et soumettre avec son offre les tableaux B.1, B.2 et B.3 en respectant les instructions fournies dans la présente annexe, faute de quoi l'offre sera déclarée irrecevable.

Une offre financière doit répondre le besoin ferme et aux options d'achat. L'omission de le faire peut considérer votre soumission non conforme.

Tableau B.4 sont seulement fournis en support de l'évaluation financière, le soumissionnaire n'est pas obligé de remplir ce tableau.

Les prix et taux offerts doivent en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) jusqu'à destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 (Victoria, BC) pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Aucuns autres frais ne seront autorisés

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif. - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B.1 – Compresseurs d'air portatifs – Besoin bien défini

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables.

A des fins d'évaluation financière uniquement, le Canada utilisera le total multiplié des éléments de ligne 1 and 2 indiqué ci-dessous.

Tableau B.1 – Compresseurs d'air portatifs – Besoin bien défini – Établissement des prix			
Art.	Description	Quantité	Prix unitaire ferme
		A	B
			C
1	Compresseur d'air portatif de 185 pi³/min Rendu droits acquittés à TPSGC, Ouvrages techniques, cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1 , au plus tard le 31 mars 2019	1 unité	\$ _____ / unité
2	Compresseur d'air portatif de 375 pi³/min Rendu droits acquittés à TPSGC, Ouvrages techniques, cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1 , au plus tard le 31 mars 2019	2 unité	\$ _____ / unité
B.1 – Compresseurs d'air portatifs – Besoin bien défini – TOTAL MULTIPLIÉ			= \$ _____

B.2 – Demande relative au contrat (DC) – Compresseurs d'air portatifs

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables pour les quantités estimées.

A des fins d'évaluation financière uniquement, le Canada utilisera le total multiplié des éléments de ligne 1 and 2 indiqué ci-dessous.

Tableau B.2 – Demande relative au contrat (DC) – Compresseurs d'air portatifs – Établissement des prix						
Art.	Description	Quantité estimée	ANNÉE 1 Prix unitaire ferme (l'adjudication du contrat à 31 mars 2020)	ANNÉE 2 Prix unitaire ferme (31 mars 2020 à 31 mars 2021)	ANNÉE 3 Prix unitaire ferme (31 mars 2021 à 31 mars 2022)	Total multiplié A*(B+C+D)
		A	B	C	D	E
1	Compresseur d'air portatif de 185 pi ³ /min Rendu droits acquittés à TPSGC, Ouvrages techniques, cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1	1 unité	\$ _____ / unité	\$ _____ / unité	\$ _____ / unité	\$ _____
2	Compresseur d'air portatif de 375 pi ³ /min Rendu droits acquittés à TPSGC, Ouvrages techniques, cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1	2 unité	\$ _____ / unité	\$ _____ / unité	\$ _____ / unité	\$ _____
B.2 – Demande relative au contrat (DC) – Compresseurs d'air portatifs – TOTAL MULTIPLIÉ						= \$ _____

B.3 – Demande relative au contrat (DC) – Pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs

Lorsque la présentation d'une demande d'autorisation de tâches implique la fourniture d'équipement ou de matériel, l'entrepreneur recevra le taux de majoration ferme suivant, y compris tous les frais généraux et le profit, appliqué au coût établi.

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés à TPSGC, Ouvrages techniques, cale sèche d'Esquimalt, 825, chemin Admirals, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Tableau B.3 – Demande relative au contrat (DC) – Pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs – Taux de majoration fermes			
Art.	Description	Utilisation annuelle estimative (\$CAN)	Majoration ferme Total multiplié
1	Majoration ferme ANNÉE 1 (l'adjudication du contrat à 31 mars 2020)	\$5,000.00	_____ % \$ _____
2	Majoration ferme ANNÉE 2 (31 mars 2020 à 31 mars 2021)	\$5,000.00	_____ % \$ _____
3	Majoration ferme ANNÉE 3 (31 mars 2021 à 31 mars 2022)	\$5,000.00	_____ % \$ _____
B.3 – Demande relative au contrat (DC) – Pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs – TOTAL MULTIPLIÉ			= \$ _____

*Calcul du total multiplié : pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs :

1. Appliquez le taux de majoration ferme offert au montant estimatif annuel d'utilisation pour obtenir le total du prix calculé de l'article 1 (année 1) Exemple : Pour une utilisation annuelle estimée de 5 000,00 \$ et un taux de majoration ferme de +10 %, le total annuel du prix calculé serait de 1,10* 5 000,00 \$ = 5 500,00 \$
2. Répétez le calcul pour obtenir le total du prix calculé pour les articles 2 à 3.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif. - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B.4 – Prix de soumission évaluée

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

	TOTAL
Tableau B.4 – Prix de soumission évaluée	
Compresseurs d'air portatifs – Besoin bien défini (d'après le tableau B.1)	\$ _____
Demande relative au contrat (DC) – Compresseurs d'air portatifs (d'après le tableau B.2)	\$ _____
Demande relative au contrat (DC) – Pièces de rechange et produits consommables pour les compresseurs (d'après le tableau B.3)	+ \$ _____
B.4 – Prix évalué de la soumission (TPS/TVH en sus)	= \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ108-191736/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ108-191736

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-8-41125

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic259
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » FORMULAIRE DE DEMANDE RELATIVE AU CONTRAT

N° de contrat : xxxxxx/xxx/VIC		Nom et adresse de l'entrepreneur Téléphone : Télécopieur : Adresse électronique :			
N° de la demande relative au contrat :					
Coût total estimé de la demande relative au contrat (Droits et taxes applicables en sus) :					
Date de livraison requise :		Point de livraison :			
ARTICLE	DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTRIBUTION	PRIX UNITAIRE en monnaie canadienne	QUANTITÉ	PRIX CALCULÉ en monnaie canadienne
Sous-total					
TPS ou TVH (s'il y a lieu)					
TOTAL					
<p>En signant cette demande relative à un contrat, le responsable et l'autorité contractante deTPSGC attestent que le contenu de la présente demande est conforme aux conditions du contrat. La limite d'autorisation du responsable du projet du MPO/GCC est définie dans le contrat. Lorsque la valeur de la demande relative à un contrat et de ses révisions dépasse cette limite, la demande relative à un contrat doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation.</p>					
Responsable du projet:					
Nom (en lettres moulées) Titre (en lettres moulées) _____		Signature	Date	_____	
Autorité contractante de TPSGC :					
Nom (en lettres moulées) Titre (en lettres moulées) _____		Signature	Date	_____	
Personne autorisée à signer pour l'entrepreneur :					
Nom (en lettres moulées) Titre (en lettres moulées) _____		Signature	Date	_____	

ANNEXE « E » Évaluation technique - critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des critères techniques obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Les soumissionnaires DOIVENT FOURNIR de la documentation démontrant la conformité du produit avec les spécifications et doivent indiquer en référence le numéro de page de la documentation fournie. Le simple fait de mentionner qu'il respecte le critère N'EST PAS suffisant.

Lorsqu'il fait un renvoi à d'autres documents accompagnant la soumission, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et de paragraphe ou d'alinéa. La documentation doit comprendre un manuel de spécifications ou une fiche de spécifications une combinaison de ces derniers. Le soumissionnaire doit donner une réponse pour chacun des critères. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

NUMÉRO	TABLEAU 4.0 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES (selon l'annexe « A »)	CONFORME (OUI)	NON CONFORME (NON)	Le soumissionnaire doit indiquer comment il répond aux spécifications traitées ci-dessous, en enregistrant les renseignements dans cette colonne	PAGE DE RÉFÉRENCE DU SOUMISSIONNAIRE (#)
4.1	Compresseur d'air portatif : 185 pi³/min				
4.1.1	Compresseur d'air rotatif à vis à entraînement direct				
4.1.2	Carter résistant aux égratignures et au bosselage				
4.1.3	Filtre à air à 2 étages avec des ouvertures à 1 µm muni d'un indicateur d'entretien				
4.1.4	Filtre à air du moteur à ouvertures de 10 µm muni d'un indicateur d'entretien				

NUMÉRO	TABLEAU 4.0 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES (selon l'annexe « A »)	CONFORME (OUI)	NON CONFORME (NON)	Le soumissionnaire doit indiquer comment il répond aux spécifications traitées ci-dessous, en enregistrant les renseignements dans cette colonne	PAGE DE RÉFÉRENCE DU SOUMISSIONNAIRE (#)
4.1.5	Soupape antigivrage pour prévenir le gel de l'outil				
4.1.6	Moteur diesel robuste à 4 cylindres, conforme aux normes d'émissions de niveau 4				
4.1.7	Boite à outils pour l'entreposage				
4.1.8	Contrôle des modulations				
4.1.9	Débit de 185 pi ³ /min à 100 lb/po ²				
4.1.10	Plage de fonctionnement de 70 à 125 lb/po ² au manomètre				
4.1.11	Dispositif de régulation de la puissance de 0 à 100 %				
4.1.12	Branchement (sortie) d'alimentation d'air de 1 pouce – MINIMUM				
4.1.13	Pivot d'attelage pour remorque				
4.1.14	Doit être homologué CSA				
4.2	Compresseur d'air portatif : 375 pi³/min				

NUMÉRO	TABLEAU 4.0 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES (selon l'annexe « A »)	CONFORME (OUI)	NON CONFORME (NON)	Le soumissionnaire doit indiquer comment il répond aux spécifications traitées ci-dessous, en enregistrant les renseignements dans cette colonne	PAGE DE RÉFÉRENCE DU SOUMISSIONNAIRE (#)
4.2.1	Compresseur d'air rotatif à vis à entraînement direct				
4.2.2	Carter résistant aux égratignures et au bosselage				
4.2.3	Filtre à air à 2 étages avec des ouvertures à 1 µm muni d'un indicateur d'entretien				
4.2.4	Filtre à air du moteur à ouvertures de 10 µm muni d'un indicateur d'entretien				
4.2.5	Soupape antigivrage pour prévenir le gel de l'outil				
4.2.6	Moteur diesel robuste à 4 cylindres, conforme aux normes d'émissions de niveau 4				
4.2.7	Boîte à outils pour l'entreposage				
4.2.8	Contrôle des modulations				
4.2.9	Débit de 185 pi ³ /min à 100 lb/po ²				

NUMÉRO	TABLEAU 4.0 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES (selon l'annexe « A »)	CONFORME (OUI)	NON CONFORME (NON)	Le soumissionnaire doit indiquer comment il répond aux spécifications traitées ci-dessous, en enregistrant les renseignements dans cette colonne	PAGE DE RÉFÉRENCE DU SOUMISSIONNAIRE (#)
4.2.10	Plage de fonctionnement de 70 à 125 lb/po ² au manomètre				
4.2.11	Dispositif de régulation de la puissance de 0 à 100 %				
4.2.12	Branchement (sortie) d'alimentation d'air de 1 pouce – MINIMUM				
4.2.13	Pivot d'attelage pour remorque				
4.2.14	Doit être homologué CSA				